



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 54914

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation très préoccupante des directeurs d'école qui dénoncent plus de 4 000 postes de directeurs vacants dans toute la France. Les responsabilités et les charges qui incombent aux directeurs ont considérablement augmenté alors que les moyens nécessaires pour remplir leur mission n'ont pas été réévalués. En effet, ils doivent faire face à des tâches administratives et à la coordination de l'équipe pédagogique, rencontrer les parents et l'administration municipale ; dans ces conditions, les décharges de service actuellement accordées dans les écoles de plus de cinq classes ne peuvent suffire. L'absence de mesures prises en faveur de l'amélioration de l'exercice de leurs fonctions décourage les enseignants qui pourraient se porter candidat à ce poste. Il lui demande de lui indiquer ses intentions de donner à ces directeurs les moyens financiers, le temps et la reconnaissance de leur emploi pour revaloriser leur fonction.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions au fil du temps sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés, ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54914

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6800

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7352